

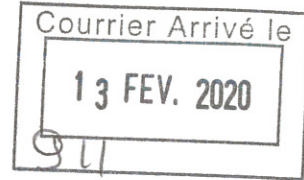
dir. Amgrh -> AB

copie : Pdh, DGS, P. ROUGEOT, S. VARRY,
C. GUERRIER, JL. JARTIAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

Pôle Aménagement du Territoire
Service de la Gestion Domaniale
et du Patrimoine Immobilier
Dossier suivi par Guy LAROCHE
05 44 30 27 04
glaroc@creuse.fr
N°

053



Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du
Grand Guéret
Service "Urbanisme"
9 avenue Charles de Gaulle – BP 302
23006 GUERET CEDEX

Guéret, le 12 FEV. 2020

Objet : demande d'avis – cartes communales de Saint-Léger-le-Guérotois et Saint-Victor-en-Marche

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre correspondance FH/DS n° 19 357-1 du 20 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable aux projets de carte communale des communes de Saint-Léger-le-Guérotois et Saint-Victor-en-Marche conformément aux dispositions des articles L.163-4 et R.163-3 du Code de l'Urbanisme, ces dossiers n'appelant de ma part aucune observation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma sincère considération.

la Présidente du Conseil Départemental,

Valérie SIMONET

Service « Urbanisme »

Affaire suivie par François HAMEL

Conseil Départemental de la Creuse
14, avenue Pierre Leroux BP 17
23001 GUERET Cedex

Réf. : FH/DS n° 19 357-1

Objet : Avis sur le dossier des cartes communales de Saint-Léger-le-Guéretois et de Saint-Victor-en-Marche.

Lettre recommandée avec Avis de Réception

À l'attention de Monsieur Guy LAROCHE

Monsieur,

Par délibérations de leurs conseils municipaux respectifs, la commune de Saint Léger le Guérétois a prescrit en date du 30 août 2016 la révision de sa carte communale tandis que la commune de Saint Victor en Marche a prescrit l'élaboration de sa carte communale le 30 septembre 2016.

Suite au transfert de compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme en date du 27 mars 2017, c'est à la Communauté d'agglomération du Grand Guéret qu'il revient d'achever ces deux procédures.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous adresser pour avis, les deux projets de carte communale, conformément aux dispositions des articles L.163-4 / R.163-3 du code de l'urbanisme.

Les documents relatifs à ces deux projets sont disponibles en téléchargement à l'adresse internet suivante :

ftp://FTP-CAMPUS@109.190.36.67/FTP-CAMPUS/23_CC_GRAND-GUERET.zip

- Login (éventuellement) : [ftp-campus](#)
- Mot de passe : [campus63800](#)

Vous voudrez bien m'adresser, sous deux mois, vos éventuelles observations ou remarques sur ces projets ; celles-ci seront mises à disposition du public lors de l'enquête publique conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Je vous prie de croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

ERIC CORREIA